

BUDGET EAU

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE
 BUDGET EAU

Séance du 10 Mars 2025

Convocation du

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Votes Contre Pour Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	00,00	590 233,49
Opérations de l'exercice	143 760,83	335 250,30
Totaux	143 760,83	925 483,79
Résultat de clôture		781 722,96

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
108 022,91	00,00
349 583,35	450 604,76
457 606,26	450 604,76
-7 001,50	

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
108 022,91	590 233,49
493 344,18	785 855,06
601 367,09	1 376 088,55
	774 721,46

Besoin de financement	-7 001,50	
Excédent financement	00,00	
Restes à réaliser	907 420,00	1 300 000,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	392 580,00	
Besoin total financement		
Excédent financement	385 578,50	
	0,00	
	781 722,96	

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

Au compte 002 (fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
 Le Président,
 Jean-Claude GODINEAU